



MAIRIE DE BRÉCÉ  
(Ille-et-Vilaine)

2026-09-002

Séance du Mercredi 16 Septembre 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie  
6 rue de Rennes  
35530 BRÉCÉ  
Tel : 02 99 00 10 09  
Courriel  
[accueil@mairie-brece.fr](mailto:accueil@mairie-brece.fr)  
Site internet  
[www.mairie-brece.fr](http://www.mairie-brece.fr)

### AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2121-25  
du code général des collectivités  
territoriales)

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

|                     |    |
|---------------------|----|
| En exercice         | 19 |
| Présents            | 17 |
| Absents représentés | 1  |
| Absents excusés     | 1  |
| Absents             |    |

L'an deux mil vingt six, le seize Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le neuf Septembre deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

**Présents :** M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

**Excusés :** Excusé ayant donné procuration : M. SIMONNEAUX Olivier (absent de 20h30 à 21h05) à M. JOUAN Thierry  
Excusé : M. LEROUX Arnaud

#### Absents :

#### Assistant également à la séance :

**A été nommé secrétaire :** M. BARBEREAU Antoine

| Vote          | Pour | Contre | Abstention | Non participé |
|---------------|------|--------|------------|---------------|
| A l'unanimité | 18   | 0      | 0          |               |

### 2026-09-002 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA F.P.T. – Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose une modification de temps de travail des Atsems à compter du 01/09/2026.

Au vu de la demande effectuée par trois agents spécialisés principales des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe titulaires, visant à intégrer leurs heures complémentaires à leur temps de travail. Les heures complémentaires correspondent à des tâches régulières et récurrentes (entretien des locaux sur les périodes de vacances scolaires en particulier).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs dans ce sens :

| SUPPRESSION                               |            |                                   |                            | CREATION       |          |                                           |                            |                                   |            |
|-------------------------------------------|------------|-----------------------------------|----------------------------|----------------|----------|-------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|------------|
| Grade                                     | Date       | Temps de travail semaine scolaire | Temps de travail annualisé | Filière        | Service  | Grade                                     | Temps de travail annualisé | Temps de travail semaine scolaire | Date       |
| Agent spécialisé principal de 1ère classe | 01/09/2026 | 08 h 30                           | 25.59/35ème                | Médico-sociale | Scolaire | Agent spécialisé principal de 1ère classe | 26.64/35ème                | 08 h 30                           | 01/09/2026 |
| Agent spécialisé principal de 1ère classe | 01/09/2026 | 08 h 30                           | 25.59/35ème                | Médico-sociale | Scolaire | Agent spécialisé principal de 1ère classe | 26.64/35ème                | 08 h 30                           | 01/09/2026 |
| Agent spécialisé principal de 1ère classe | 01/09/2026 | 08 h 30                           | 25.59/35ème                | Médico-sociale | Scolaire | Agent spécialisé principal de 1ère classe | 26.64/35ème                | 08 h 30                           | 01/09/2026 |

- D'approuver les modifications ci-dessus présentées permettant les modifications des postes des agents spécialisés principal de 1ère classe,
- De l'autoriser à modifier le tableau des effectifs ;

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois, les charges sociales et impôts s'y rapportant sont inscrits au budget principal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,  
 Le Maire  
 Vincent HERBST

